

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Le 8 avril 2026

OBJET : ADMISSION PARCOURSUP / FPC – DOSSIER D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Vous avez été admis à l'IFSI de Charles Perrens, votre admission est conditionnée par la constitution de dossiers à nous adresser :

- DOSSIER 1 MEDICAL
- DOSSIER 2 DRH
- DOSSIER 3 I.F.S.I.
- DOSSIER 4 BOURSES (en ligne « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine »)
- DOSSIER 5 INSCRIPTION UNIVERSITAIRE (en ligne)
- DOSSIER 7 BDE (Cf : fiches BDE à titre d'information)

Les documents relatifs à ces dossiers sont à télécharger sur le site : <http://iform.ch-perrens.fr> rubrique : Institut en Soins Infirmiers/Formation-Admission/Résultats et Dossier d'inscription

- 1- Les candidats admis par la voie FPC ont jusqu'au 6 juillet 2026 00h00, cachet de la poste faisant foi pour adresser l'ensemble des dossiers
- 2- Les candidats Parcoursup qui ont accepté une proposition d'admission entre le 2 juin 2026 et le 11 juillet 2026 inclus ont jusqu'au 12/07/2026 00h00, cachet de la poste faisant foi, pour adresser l'ensemble de ces dossiers
- 3- Les candidats Parcoursup qui ont accepté une proposition d'admission entre le 11 juillet et le 23 août 2026, ont jusqu'au 23 août 2026 00h00, cachet de de la poste faisant foi, pour adresser l'ensemble de ces dossiers.

Au-delà du 23 août l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après acceptation de toute proposition.

La pré-rentrée aura lieu le 28 août 2026 à 9h00 – La rentrée le 31 aout 2026.

Adresse d'envoi des documents :

**I.F.S.I. C.H. Charles Perrens
121 rue de la Béchade
CS 81285
33076 BORDEAUX CEDEX**

Si la direction de l'Institut constate l'usage de fausse déclaration sur la plateforme Parcoursup ou autre, l'admission sera annulée

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

N.B : Pré-rentrée le 28 août 2026 à 9h00 – Rentrée le 31 aout 2026

Accès : 146, rue Léo Saignat 33076 Bordeaux

Tram Ligne A (arrêt CHU Pellegrin) - Bus : 24 – 73 – 8 – 20 – 55 - 80

Transgironde : 413 – 476 - 4811